



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2025

N° 20250210DL04

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 05/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

OBJET : CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mmes DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir donné à Isabelle MONTAGNÉ), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir donné à Adrien COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

La commune depuis 2024 travaille avec Themelia sur le lotissement de l'Autan dont le permis d'aménager sera déposé courant 1^{er} trimestre 2025.

Ce lotissement communal de 16 lots est situé entre la Route d'Arfons et l'ensemble scolaire pour permettre à des familles de s'installer dans notre village.

À proximité immédiate du lotissement se situent la crèche, le centre de loisirs, l'école primaire, le collège, les équipements sportifs (tennis, foot, salle omnisports), la MJC, la maison des associations et la Mairie.

L'étude du lotissement a permis de réfléchir à la création d'un chemin piétonnier qui démarrerait du début du chemin de la Cave jusqu'au collège et permettrait aux randonneurs (départ de randonnées sur le parking de la mairie), aux habitants du Petit Faubourg, aux habitants du lotissement (...) de traverser dans un sens ou dans l'autre le cœur de la commune en toute sécurité.

Le coût estimé de ce chemin se décompose ainsi :

- Travaux cheminement piétonnier.....135 000,00 € HT ;
- MOA, MOE, SPS, G2 au prorata.....15 000,00 € HT ;

Au total, la réalisation de ces travaux s'élève à 150 000,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local	
Pourcentage DSIL sollicité = 30 % du coût total de l'opération	45 000,00 €
Département du Tarn – Fonds de Développement Territorial	
Pourcentage sollicité = 20 % du coût total de l'opération	30 000,00 €

CCSA – Fonds de Concours 2023 + 2024

Pourcentage sollicité ≈ 13,34 % du coût total de l'opération

20 000,00 €

Autofinancement

Pourcentage ≈ 36,66 % du coût total de l'opération

55 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **INSCRIT** le programme des travaux au budget de l'exercice 2025
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes les démarches afférentes

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

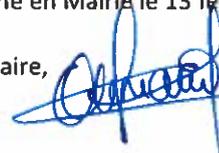
Véronique FOURNÈS



Affiché en Mairie le 13 février 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.